

CONCOURS DE CREATEURS DE JEUX DE SOCIETE

REGLEMENT

Dans le cadre du 14^{ème} Festival du Jeu et du Jouet d'Ugine, la Ville d'Ugine, organise en 2009, son 4ème Concours de Créateurs, ouvert à tout créateur de jeux de société dans la limite de 45 concurrents.

1 - Le jeu présenté ne devra pas avoir été édité.

2 - Ce concours est ouvert à tous les créateurs français ou étrangers, sans limite d'âge. Le nombre de candidatures sera limité à 45.

3 - Tous les jeux sont acceptés à condition qu'ils puissent être considérés comme des jeux de société, seront exclus les jeux vidéos et ceux n'impliquant pas plusieurs joueurs.

4 - Chaque candidat devra s'engager à présenter un prototype original de son jeu ainsi que la règle dactylographiée en français. Un seul jeu sera présenté par créateur.

5 - L'auteur du jeu, s'il le souhaite, devra prendre les mesures de protection pour son oeuvre (juridiques et assurances). La Ville d'Ugine ne pourra en aucune mesure être tenue responsable de copie, plagia ou de contrefaçon pour des jeux participants au concours. De plus, les personnes récompensées qui auraient présenté au concours un jeu copié, plagié ou contrefait perdraient, dès découverte de la faute, tous les avantages acquis et devraient rembourser la valeur des prix reçus.

6 - Le jury sera composé de professionnels du jeu (auteurs de jeux, ludothécaires, responsables de boutiques de jeux...), **d'élus et de journalistes.**

7 - Le concours se déroulera en plusieurs étapes :

- **1ère étape :**
(Concours limité à 45 concurrents)

Les participants au concours devront adresser un dossier complet comprenant :

- le nom du jeu
- le principe décrit succinctement mais permettant déjà d'apprécier le coté jeu de société
- la règle complète du jeu dactylographié en français
- le nombre de joueurs ainsi que l'âge conseillé
- le contenu détaillé de la boîte de jeu, notamment avec les éléments nécessaires à une bonne compréhension du principe et de l'application des règles, ainsi que la durée de la partie et une ou plusieurs photos de la maquette.
- sur un document annexe, le créateur indiquera son nom, son prénom, son adresse précise avec un numéro de téléphone, fax, email, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant **que le jeu présenté n'a pas été édité.**

- Ce dossier doit être déposé et adressé avant le :

18 septembre 2009 à :
Ville d'UGINE
Service Enfance, Culture
BP 2
73401 UGINE cedex

Ou

Vous pouvez vous inscrire en ligne à partir du site

(www.ugine.com) (voir le formulaire)

Ces éléments constitutifs du dossier de candidatures ne seront pas retournés au créateur, même si ce dernier n'est pas retenu parmi les 6 finalistes.

• 2ème étape :

Une présélection sera faite sur dossier par le Jury précédemment présenté. 6 finalistes seront retenus. Ils devront alors s'engager à être présents ou représentés pour participer au Festival du Jeu et du Jouet d'Ugine les 5 et 6 Décembre 2009 (Pour les 6 finalistes, l'organisation prendra en charge deux nuits d'hôtel et les repas afférents). Le samedi 5 au matin, le jury rencontrera les finalistes pendant environ 15 minutes.

• 3ème étape :

Les finalistes devront faire parvenir à « Ville d'Ugine – Service Enfance, Culture » avant le **14 Novembre 2009** une maquette originale de leur jeu permettant de jouer dans de bonnes conditions. Elle leur sera rendue à l'issue du concours. La maquette du jeu doit correspondre à la règle envoyée dans le cadre de la sélection. Tout changement notoire dans la règle devra être signalé au jury par un courrier explicatif accompagnant la maquette. Le jury se réserve la possibilité de refuser un jeu dont la règle du jeu aura été notoirement modifiée et/ou si la maquette ne correspond pas aux éléments déposés pour la sélection.

• 4ème étape :

Le jury se réunira pour une proclamation des résultats dans le cadre du Salon du Jeu et du Jouet d'Ugine. Trois prix seront attribués pour honorer l'intérêt ludique, l'originalité, le mécanisme des jeux de sociétés familiaux. Il ne sera pas tenu compte de la qualité esthétique de la maquette présentée. Il est cependant conseillé, si celle présentée est succincte, d'indiquer par tout moyen même une description, l'esprit qui sera retenu pour les éléments, l'esthétique des jeux et l'emballage.

Les décisions du jury sont sans appel.

- **5ème étape :**

La remise des prix se fera le Dimanche 6 Décembre 2009 dans le cadre du 14ème Salon du Jeu et du Jouet d'Ugine.

Trois trophées seront attribués et accompagnés de lots de valeur.

En cas d'édition des jeux primés, les créateurs s'engagent à faire mention de leur prix tant dans le dossier de presse que sur la boîte du jeu ainsi que dans les salons, festivals ou autres manifestations ludiques auxquels ils participent.

Festival du Jeu et du Jouet - 14ème édition

5 et 6 Décembre 2009

Renseignements :

Par téléphone : 04 79 37 34 12

Par fax : 04 79 37 36 07

E-mail : roland.guillot@ugine.com

**CONCOURS DES CREATEURS DE JEUX DE SOCIETE
UGINE
5 et Décembre 2009**

FICHE D'INSCRIPTION

Date limite de réception des inscriptions : 18 Septembre 2009

Nom du créateur :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone(S) :

Description du jeu : (joindre la règle du jeu)

(nom du jeu, principe, nombre de joueurs, contenu détaillé de la boîte de jeu, durée du jeu, photos de la maquette, ...)

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours et je l'accepte.

A

le

Signature

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (adresse)

....., atteste sur

l'honneur que je suis bien le créateur du jeu.....,

jeu que je présente au Concours de Créateurs de Jeux d'Ugine.

J'atteste également que ce jeu n'a pas été édité.

Fait à

le

Nom et prénom :.....

Signature :